

### TRANSACTIONS

**Les honoraires de négociation sont à la charge du vendeur  
(sauf liquidations judiciaires)**

#### IMMEUBLES :

- 10 % TTC sur la tranche de prix de vente inférieur ou égale à 70.000 €, avec un minimum de 4.500 € TTC

- Pour un prix de vente supérieur à 70.000 € :

De 70.001 € à 79.999 € = 7.000 € TTC

De 80.000 € à 89.999 € = 7.500 € TTC

De 90.000 € à 99.999 € = 8.000 € TTC

De 100.000 € à 129.999 € = 8.500 € TTC

De 130.000 € à 149.999 € = 9.000 € TTC

De 150.000 € à 159.999 € = 10.000 € TTC

> 160.000 € = prix de vente \* 6,5% TTC

#### FONDS DE COMMERCE ET VIAGER :

10 % TTC du prix de vente avec un minimum de 5.000,00 € TTC

### LOCATIONS

#### BAUX D'HABITATION :

##### Honoraires à la charge du locataire :

\*Etat des lieux : 3 € TTC / m<sup>2</sup>

\*Visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 5 € TTC/m<sup>2</sup> de 21 à 50 m<sup>2</sup> + 0,25 € TTC/m<sup>2</sup> pour tout m<sup>2</sup> supplémentaire avec un minimum d'honoraires de 165 € TTC pour les logements < 21 m<sup>2</sup> dans la limite de 11 € / m<sup>2</sup>

##### Honoraires à la charge du propriétaire :

\*Entremise et négociation à la charge du propriétaire : forfait de 50 € TTC

\*Etat des lieux Etat des Lieux : 3 € TTC / m<sup>2</sup>

\*Visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 5 € TTC / m<sup>2</sup> de 21 à 50 m<sup>2</sup> + 0,25 € TTC/m<sup>2</sup> pour tout m<sup>2</sup> supplémentaire avec un minimum de 165 € TTC pour les logements < 21 m<sup>2</sup>

#### AUTRES BAUX :

Honoraires partagés par moitié entre le bailleur et le locataire : deux termes de loyer TTC avec un minimum d'honoraires de 400 € TTC

### NOTA

Tous les frais préalables à la conclusion du contrat sont à notre charge : déplacements-visites et toutes démarches administratives; annonces et insertions publicitaires ; frais de gestion Agence.

**Ces frais sont compris dans le présent barème en cas de négociation effective. Ils restent à notre charge dans le cas contraire.**

### GESTION LOCATIVE

Honoraires de gestion : 7,55 % HT soit 9,06 % TTC des loyers encaissés hors charge.

Possibilité assurance loyers impayés et détériorations immobilières au taux de 2,45% HT soit 2,94% TTC des loyers charges comprises.

